

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 20 juin 2018, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les dossiers examinés au cours de la séance se présentent comme suit :

I. Au titre des mesures normatives.

Ont été adoptés, les décrets portant respectivement :

- 1- approbation des statuts du Centre de Documentation et d'Information Juridique (CDIJ) ;
- 2- approbation du Plan national de fréquences radioélectriques en République du Bénin ;
- 3- transmission à l'Assemblée Nationale, pour autorisation de ratification, du traité révisé de la Conférence Internationale de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

II- Au titre des communications

Sous cette rubrique, les dossiers ci-après ont été approuvés :

II-1. Rapport annuel d'exécution du Programme d'investissements publics, gestion 2017.

Au 31 décembre 2017, sur les 291 projets et programmes contenus dans le portefeuille d'investissements publics, 43 ont connu un taux d'exécution physique inférieur à 25%. Le nombre des projets affichant des taux d'exécution compris entre 25% et 50%, est de 77 tandis que 149 autres projets connaissent des niveaux d'exécution variant entre 50% et 100%.

Prenant acte de ce rapport, le Conseil observe que la majorité des projets affiche des taux d'exécution globalement satisfaisants mais que les performances auraient pu être meilleures si des difficultés administratives ne persistaient.

Aussi a-t-il instruit tous les Ministres aux fins de corriger les insuffisances persistantes, source potentielle de contre-performance dans l'exécution des projets inscrits chaque année au programme d'investissements publics.

II-2. Transformation structurelle du Plan Départemental de Développement Intersectoriel (PDDI).

Le PDDI est l'un des outils essentiels de mise en œuvre du document de Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration. C'est un organe de coordination des activités des Services déconcentrés de l'Etat dans les départements.

Mais sa configuration actuelle et son mode de fonctionnement ont besoin d'être revus, pour les mettre en conformité avec le Cadre de Dépense à Moyen terme du niveau départemental, dans le cadre de l'exécution du budget général de l'Etat.

Cette mise en conformité découle par ailleurs de l'opérationnalisation des douze préfectures de notre pays.

C'est pourquoi, le PDDI est transformé en Plan Départemental de Coordination des Actions de Développement (PDCAD).

Le Conseil a marqué son accord pour ce changement structurel et a instruit les Ministres concernés de veiller à l'application diligente de cette mesure.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Le Conseil a autorisé :

- l'organisation à Cotonou, du 27 au 29 juin 2018, de la 21^{ème} session du Comité international des Experts des pays de l'Afrique de l'Ouest (Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique) ;

- l'organisation à Cotonou, du 12 au 14 juillet 2018, de la première édition du Salon international des Mines, Carrières et Pétrole du Bénin (SEMICA-Bénin 2018) ;
- l'organisation à Cotonou, du 11 au 16 novembre 2018, de la 14ème réunion annuelle des Académies Africaines de Sciences (AMASA).

IV- Au titre des mesures individuelles.

Les nominations suivantes ont été prononcées au ministère de l'Economie Numérique et de la Communication.

Sur proposition du Ministre :

Directeur de Cabinet :

Monsieur Ahmed SACCA YAROU.

Conseiller technique à la Formation et à la Coopération :

Monsieur Michel OKAN.

Conseiller Technique au Genre et à l'Entrepreneuriat Numérique :

Madame Barkatou ADAMOU SABI BOUN.

Directeur général de l'Economie Numérique et de la Poste :

Monsieur Geoffroy BONOU.

Directeur du Fonds d'Appui à la Production Audiovisuelle :

Monsieur Habib Boubacar SOUMANOU.

Fait à Cotonou, le 20 juin 2018.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,




Édouard OUIN-OURO.-